

GRAND LAC

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU LAC DU BOURGET

BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du mercredi 9 novembre 2016 à 18h30, à Grand Lac

PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS	DORD Dominique	Pouvoir de Renaud BERETTI
AIX LES BAINS	FRUGIER Michel	
AIX LES BAINS	CASANOVA Corinne	
BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	FALCETTA Nicole	
DRUMETTAZ CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	
GRESY SUR AIX	CLERC Robert	
LE MONTCEL	EICHENLAUB Jean-Christophe	
MOUXY	KOEHREN Gabrielle	
ONTEX	CURTILLET Jacques	
PUGNY CHATENOD	MASSONNAT Jean-Guy	
SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
TREVIGNIN	GONTHIER Gérard	
VIVIERS DU LAC	AGUETTAZ Robert	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
VOGLANS	MERCIER Yves	

ABSENTS EXCUSES :

AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud
LE BOURGET DU LAC	FRANÇOIS Marie-Pierre
MERY	BOUVIER Eudes

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme CARON Françoise	Le Bourget-du-Lac
M. FAIVRE Luc	Directeur du SDES
M. M. CONSIGLIO Fabrice	IDE Consultant
M. GOUDOUNEIX Michel	Directeur général des services
M. GIMOND Frédéric	Directeur général adjoint
Mme REVOL Martine	Directrice de cabinet
M. TOUZEAU Christophe	Responsable Assainissement – Eau potable
M. RENAUD Bernard	Technicien eau potable
M. MAILLAND Thierry	Responsable Développement économique
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable juridique/Assemblées
Mme QUAY THEVENON Eline	

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 novembre 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 95 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 10 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 16 présents et 18 votants en début de séance.

Jean-Guy Massonnat est désigné secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION

N° : 2 Année : 2016
Exécutoire le : 13 NOV. 2016
Affichée le : 18 NOV. 2016
Visée le : 18 NOV. 2016

FONCIER

Réseau de bus – Création d'une aire de retournement - Achat de la parcelle B 1995p, lieudit Droise sur la commune de Grésy-sur-Aix

Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'aménager la route du Pont Combet afin d'améliorer le retournement des bus dans le secteur de Droise à GRESY SUR AIX.

L'étude réalisée par la société Baron ingénierie montre que la parcelle cadastrée section B n°1995 est intéressante pour élargir le virage côté sud (plan ci-annexé). Une partie de cette parcelle soit une surface de 180m² est nécessaire pour ce projet.

Cette parcelle, appartenant à Monsieur François DELALLEE, est classée en zone agricole (AS) au Plan local d'Urbanisme de la commune de GRESY SUR AIX.

Monsieur le Président propose d'acheter cette partie de parcelle au prix de 1,5 € le m² soit un montant de 270€ accepté par Monsieur DELALLEE qui a signé une promesse de vente.

Le Président propose d'acquérir cette emprise au prix de 270€ et de signer la promesse de vente.

L'acte authentique sera signé en l'étude de Maître GIROUD, notaire à Albens ENTRELACS.

Les crédits sont inscrits au budget Déplacement programme d'investissement « Sécurisation de lignes ».

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE le Président à signer la promesse de vente et tous les actes nécessaires à son exécution ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Aix-les-Bains, le 9 novembre 2016

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 16
- Votants : 18
- Pour : 18
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



MAITRISE D'OUVRAGE



GRAND LAC - CALB
1500, Boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS
Tel: 04 79 35 00 51 - Fax: 04 79 35 70 77

AMENAGEMENT POUR L'AMELIORATION DU RETOURNEMENT DES BUS A DROISE

PLAN DES ACQUISITIONS FONCIERES



MAITRISE D'OEUVRE

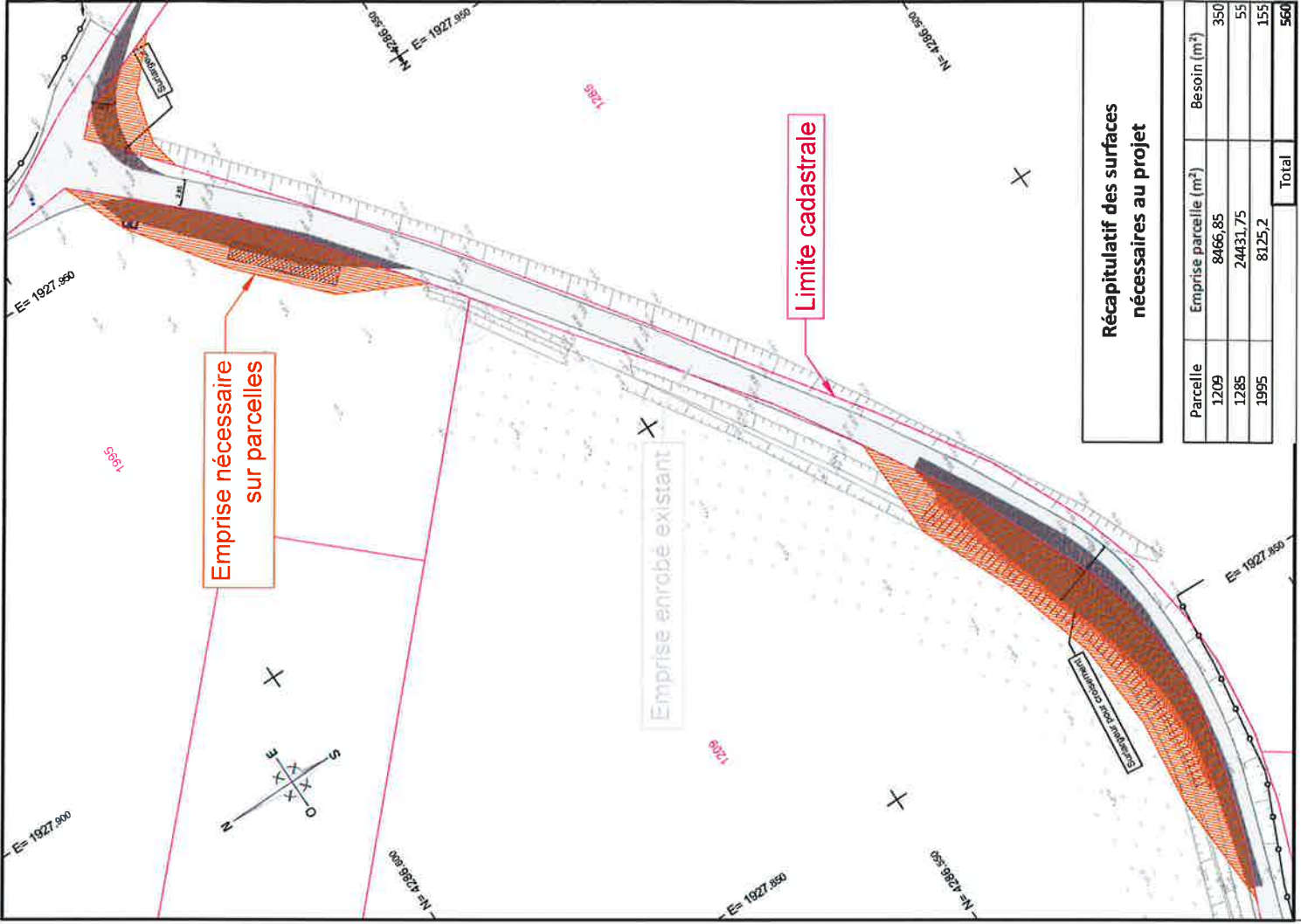


Savoie Hexapole - ACTIPOLE n°5
242 rue Maurice Herzog
73420 VIVIERS DU LAC
Tel : +33 (0)4 79 35 85 21
Mail : contact@baron-groupe.fr
Site internet : www.baron-groupe.fr

ELEMENTS DE MISSION		N° AFFAIRE	PIECE n°	ECHELLE	INDICE						
DIA	EF	AVP	PRO	ACT	EXE	DET	AOR	15AF0271	-	1/500	A

INDICE	DATE	ETABLI par	VERIFIE par	NATURE DE LA MODIFICATION
A	25/03/2016	SP	CH	DOCUMENT INITIAL

15AF0271 - AVP - DROISE DWG



PROMESSE DE VENTE

Monsieur François DELALLEE

Demeurant à GRESY-SUR-AIX (73 100) 247, chemin du Four

Dénommé ci-dessous sous le vocable « Le promettant »,

Déclarant agir aux présentes tant en son nom personnel qu'au nom et pour le compte de tout autre détenteur de droits, y compris, pour l'avenir, ses héritiers,

Promet par la présente de céder à la **Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB), (SIREN 247 300 049)**, ci-dessous dénommée « Le bénéficiaire », ainsi qu'à toute personne physique ou morale que ledit bénéficiaire entendrait se substituer,
En pleine propriété et sans réserve, les droits qu'il détient sur le bien suivant, sur le territoire de la commune de **GRESY-SUR-AIX (SAVOIE)**

SECTION	NUMERO	CONTENANCE	EMPRISE	RELIQUAT
B	1995	8119 m ²	180 m ²	7939 m ²

À première réquisition du bénéficiaire, si la demande lui en est faite dans un délai de douze mois, et moyennant le prix (toutes indemnités incluse) de **270,00 €**

DEUX CENT SOIXANTE DIX EUROS

Le promettant déclare qu'il s'interdit expressément d'hypothéquer, de louer, de partager ou d'aliéner le bien promis à la vente, qu'il consent au bénéficiaire la prise de possession réelle à ce jour, et que ce bien n'est grevé d'aucune inscription de privilège, d'hypothèque conventionnelle ou de rente viagère, les frais de main-levée et de purge d'hypothèques étant à la seule charge du promettant, si malgré sa présente déclaration, il s'en révélait cependant.

Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, la prise de possession étant consentie à la date de la signature des présentes.

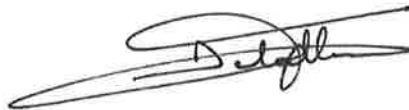
Les parties font élection de domicile :

Le promettant, en l'Etude de Maître..... *G. T. Roux c/ A. Bonis*

Le bénéficiaire, en son siège communautaire

Fait en double original, à *Gresy-sur-Aix* le *22/09/16*

Signature du promettant ici, S.V.P.



ACCEPTATION PAR LETTRE RECOMMANDEE, A CHAMBERY, le:

Conformément aux dispositions des articles 1589-2 du Code Civil et 1042 et suivants du Code général des Impôts

Cette acceptation, donnée conformément aux dispositions de l'article 1589-2 du Code Civil, a pour seul objet de prendre acte de l'engagement du promettant et des conditions proposées par celui-ci. Elle ne constitue donc pas une levée d'option qui rendrait cette promesse de vente synallagmatique.

Le bénéficiaire :

CADRE RESERVE A LA FORMALITE D'ENREGISTREMENT

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création d'une aire de retournement - Achat de la parcelle B 1995p, lieudit Droise sur la commune de Grésy-sur-Aix

Date de transmission de l'acte : 18/11/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 18/11/2016

Numéro de l'acte : d1538 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-247300049-20161109-d1538-DE

Date de décision : 09/11/2016

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions